

25<sup>c</sup>

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois 11 fr. 50	6 mois 21 fr.	1 an 38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

On ne trouve pas dans le discours de M. Chamberlain aux Communes la contrepartie des renoncements consentis à Hitler, c'est-à-dire l'exposé de garanties concrètes contre le retour de semblables agressions !

Parlant de la Tchécoslovaquie, le maréchal Goering avait déclaré : « C'est un obstacle qui nous gêne, nous voulons le faire sauter ! »

Il en a été fait suivant la volonté d'Hitler. L'obstacle a sauté. Désormais, en Europe centrale, l'impérialisme allemand ne peut plus être arrêté que par le respect des engagements qu'Hitler a pris à Munich ou, s'il passe outre, par la guerre !

N'étant pas en mesure de poser la question à M. Neville Chamberlain, je demande à nos compatriotes : est-ce que vous avez confiance dans les promesses de M. Hitler ?...

Je viens de lire les déclarations du Premier Ministre britannique à la Chambre des Communes et j'aime mieux écrire cet article avant de connaître la déclaration qu'est en train de faire au Parlement le gouvernement français.

Persone n'attendait de M. Chamberlain un chant de triomphe, il sait mieux que quiconque l'humiliante rançon qu'il a fallu payer à l'Allemagne et il est de cœur trop fier pour ne pas en souffrir. Pourtant, il a été tellement modeste qu'on en reste un peu étonné. On espérait trouver, dans son discours, la contrepartie des renoncements consentis à Hitler, je veux dire l'exposé des garanties concrètes qu'il devrait avoir rapporté de ses trois visites en Allemagne contre le retour de semblables agressions !... Elle y sont peut-être, mais complètement incongnito.

Il a seulement promis qu'il compte bien faire sortir la paix de son accord anglo-allemand et il a terminé sur cette déclaration qu'on ne peut pas lire sans en ressentir quelque frisson d'inquiétude !

« Je vois de nouvelles possibilités d'aborder ce sujet du désarmement qui s'ouvrent devant nous et je crois qu'elles permettent autant d'espoir aujourd'hui qu'elles en ont jamais permis précédemment !

« C'est à de telles tâches, au retour de la confiance, à la suppression graduelle de l'hostilité entre nations, jusqu'à ce qu'elles sentent qu'elles peuvent abandonner une arme après l'autre, que je souhaite consacrer toute l'énergie et le temps que me resteront avant de trans-mettre mon poste à un homme plus jeune ! »

Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! M. Chamberlain est un homme de bonne volonté !... Mais nous en avons connu d'autres, en France, dont l'accent presque évangélique retentit encore dans les paroles du Premier britannique. Nous en avons connu de ces « pèlerins de la paix », auxquels nous devons d'être aux bords de la guerre... Ah ! non, ce ne serait vraiment pas le moment de recommencer la politique de Briand !

Pour désarmer, il aurait fallu commencer par empêcher l'Allemagne de réarmer, de procéder sous nos yeux et méthodiquement à ce réarmement dont Hitler, non sans mépris pour l'Angleterre et nous, proclamait à Nuremberg qu'il est tel « que l'Allemagne n'en a jamais vu de pareil... ». Il sait maintenant ce qu'il lui doit de profits, de puissance et de gloire ! Allez lui proposer à présent de quitter ses armes alors qu'il a vu jusqu'où il peut nous mener, rien que par la menace de s'en servir ! ! !

Que M. Chamberlain, à la place où il est, ayant vu ce qu'il a vu, puisse croire ces choses possibles, c'est tout de même un peu effrayant !

La Chambre des Communes a entendu un autre langage avec le discours de M. Duff Cooper, ministre de la marine, qui a donné sa démission pour se dissocier d'avec une politique dont les hésitations et les atermoiements sont la cause qu'on ne pu éviter le conflit que par une capitulation. On a eu le tort de ne pas être tout de suite nets et catégoriques. L'Allemagne n'a cessé de croire que l'Angleterre ne marche-

rait pas et cela nous a mis à deux doigts de la guerre !

C'est ainsi, ajouta M. Duff Cooper, que l'Angleterre a dû subir l'immaturité de Godesberg, dont les conditions étaient aussi dures que « celles d'un ennemi cruel et vengeur à un « ennemi vaincu après une longue « guerre ! » Et le ministre démissionnaire ajouta :

« J'ai essayé d'avalier les conditions de Munich ; elles me sont restées dans la gorge. Maintenant qu'ils voient leur homme à terre, les Allemands ne seront pas privés du plaisir de le frapper du pied et l'armée allemande ne sera pas privée de son butin. »

Et, loin de conclure sur une vague espérance de prochain désarmement dans une embrassade universelle, M. Duff Cooper s'est attaché à montrer que, si l'Angleterre veut être à la hauteur des devoirs que les engagements de Munich lui ont assignés, il faut qu'elle se donne une armée d'un modèle continental et qu'elle poursuive son réarmement sur une base élargie.

Car M. Duff Cooper répond très nettement, lui, à la question que je posais plus haut à mes lecteurs. Il conclut ainsi :

« Le premier ministre croit pour voir compter sur la bonne foi d'Hitler, qu'il suppose occupé seulement des Allemands. Il croit qu'il peut obtenir un règlement raisonnable de toutes les questions en suspens avec Hitler. Il se peut qu'il ait raison. Je l'espère et je prie qu'il en soit ainsi, mais comme je ne puis croire qu'il en sera ainsi, il vaut mieux que je m'en aille. »

A cela, M. Chamberlain a répondu en s'excusant de ne pas répondre !

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

#### A-t-on compris ?

La paix est sauvée. Mais, répétons-le inlassablement, ce qui peut assurer la paix, ce qui peut la mettre à l'abri de tout danger, ce n'est et ce ne sera que l'accord étroit d'une Grande-Bretagne forte avec une France forte.

Et cet accord, ajoutons-le, sera d'autant plus facile à réaliser et à maintenir que nous ferons preuve d'autant de résolution, d'autant de courage, d'autant d'union, d'autant de volonté de travail que la Grande-Bretagne doit en montrer elle-même.

Il y eut, pendant les heures graves que nous avons traversées, l'autre semaine, un geste émouvant : ce fut celui du Syndicat des Usines de l'Aviation, décidant que l'on travaillerait samedi dernier.

Il y eut, aussitôt après qu'une leure de paix apparut à l'horizon, que le ciel s'éclaircit et que le danger parut s'écarter, un geste déplorabile : c'est celui de ce même Syndicat déclarant que l'on ne travaillerait pas ce samedi.

En fait, il avait été reconnu que le travail était indispensable à la défense nationale, à la sécurité de la France, à la paix.

Pourquoi renoncer au travail quand le danger immédiat s'éloigne ? Est-ce qu'on ne risque pas de le faire revenir aussitôt ?

En vérité, il faut bien le dire, c'est une cruelle coïncidence qui a voulu que la France ne fut jamais aussi menacée que dans le temps où régna la politique des loistrs, dans le temps où d'anciens chefs nous faisaient triompher la doctrine de la pause, alors qu'ailleurs on multipliait les efforts, les heures de travail pour préparer plus que la défense nationale.

C'est une foule immense et vibrante qui accueillit M. Daladier à son retour de Munich.

Mais cette foule n'était pas celle de la place de la Nation qui brandissait le poing, hurlait l'Internationale, clamait « des balles aussi pour nos propres généraux ! »

C'étaient peut-être les mêmes hommes, mais ce n'étaient plus les mêmes esprits.

On avait compris. Et il était trop tôt pour que l'on retombe dans l'erreur.

Alors plus loin : On ne peut pas, sans courir un risque mortel, retomber dans l'erreur. La leçon a-t-elle portée ? Souhaitons-le. En tout cas que l'on en profite. [De « l'Ere Nouvelle ».]

## Informations

### A la Chambre

M. Herriot fait son entrée à 15 heures. A l'arrivée du Président du Conseil, les députés se lèvent et applaudissent longuement. Seuls les communistes ne prennent part à cette manifestation.

M. Herriot prononce l'éloge funèbre de MM. Laville, député de Saône-et-Loire, et Soulier, député de Paris. Puis, M. Daladier monte à la tribune pour lire la déclaration du Gouvernement.

« Je tiens, a dit M. Daladier, à associer le Parlement français à la Chambre britannique et à dire simplement que par son initiative courageuse et par toute son action, M. Neville Chamberlain a bien mérité de la paix. »

« La France ne demande qu'à s'entendre avec tous les peuples de bonne volonté. Le pays se méfierait des lendemains redoutables, si le maintien de la paix le faisait s'endormir dans l'insouciance et dans la méconnaissance de ses devoirs nouveaux. »

M. Daladier déclare, en outre, au sujet de la Tchécoslovaquie : « Certes, l'accord de Munich amoindrit le territoire de la Tchécoslovaquie. Mais la République tchécoslovaque peut poursuivre sa vie libre et nous l'y aidons. » Rappelant son voyage en Allemagne, M. Daladier déclare : « L'estime de l'Allemagne pour la France, je l'ai sentie dès mon arrivée à Munich. Elle était fondée sur le fait que l'on savait la France prête à lutter pour empêcher tout ce qui aurait porté atteinte à ses intérêts vitaux, et aux intérêts de la justice. »

M. Daladier termine en demandant les pleins pouvoirs. En descendant de la tribune, il est longuement applaudi par la Chambre.

Aussitôt après, M. Miellat adresse à M. Daladier les remerciements des anciens combattants, M. Chichery dépose une demande d'interpellation, au nom du groupe radical, sur la déclaration du Gouvernement. M. Daladier demande le renvoi de l'interpellation à la suite, et pose la question de confiance.

La séance est suspendue. A la reprise, on entend M. Walter, qui adresse l'expression de la reconnaissance des Alsaciens à M. Daladier. M. Péri, communiste, se prononce contre la paix de Munich. M. Louis Marin ne s'estime pas suffisamment renseigné ; il réclame la publication d'un Livre jaune. M. Blum réclame l'union de toutes les forces vraiment nationales. Il votera le renvoi de l'interpellation Chichery.

Le renvoi de l'interpellation Chichery est prononcé par 535 voix contre 75 et 3 abstentions.

La séance est levée et renvoyée à 22 heures. A cette séance, le projet tendant à accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement est discuté.

Voici l'article unique de ce projet : Le Gouvernement est autorisé, jusqu'au 31 décembre 1938, à prendre par décret délégués et approuvés en conseil des ministres, les mesures destinées à réaliser le redressement immédiat de la situation économique et financière du pays. Ces décrets, qui auront force de loi, seront soumis à la ratification des Chambres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1939.

### Au Sénat

A l'ouverture de la séance, le Président prononce l'éloge funèbre de MM. Palisse, Roy, Martin-Binachon, et Caminal, sénateurs décédés, puis M. Chautemps donne lecture de la déclaration du Gouvernement.

Après lecture de cette déclaration, la séance est suspendue.

### Les avances de la Banque à l'Etat

On a prétendu que le plafond des avances de la Banque de France à l'Etat aurait été crevé. C'est complètement inexact. Ce qui a été dépassé n'atteint pas la marge autorisée des avances.

D'ailleurs, une part importante a été avancée par le Trésor et doit être récupérée par lui.

C'est le Trésor, en effet, qui a fait massivement face aux besoins des caisses publiques et des collectivités.

### Une ambassade à Rome

M. Georges Bonnet, ministre des affaires étrangères, a reçu M. Prunas, chargé d'affaires d'Italie à Paris, à qui il a notifié, en le priant d'en faire part à son gouvernement, la décision prise par le gouvernement français de nommer un ambassadeur à Rome.

### L'occupation allemande

Mardi, les troupes allemandes ont commencé l'occupation de la deuxième étape de la troisième zone, dans le nord-ouest de la Bohême, englobant Joachimsthal, Karlsbad, Pelschan, Teplitz et Haid.

### Le contingent italien

Les régiments des grenadiers de Sardaigne formeront le contingent italien qui, en coopération avec les contingents de troupes françaises et britanniques, devront occuper les régions des Sudètes qui seront soumises au plébiscite.

On se rappelle que, lors du plébiscite

de la Sarre, le contingent italien était formé également par le régiment des grenadiers de Sardaigne.

### Les Ruthènes et l'autonomie territoriale

Le Gouverneur de la Russie subcarpathique, M. Hrabar, a été reçu par le chef du Gouvernement tchécoslovaque, le général Syrov.

M. Hrabar a réclaté la réalisation immédiate de la plus large autonomie territoriale de la Russie subcarpathique.

### EN PEU DE MOTS...

— Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est passé de 366.832 à 368.127. Par rapport à l'année dernière, l'augmentation est de 35.910 unités.

— La jonque « Hummel-Hummel », à bord de laquelle un médecin américain, M. Peterson, sa femme et 2 marins russes étaient partis de Yokohama le 12 juillet dernier, est arrivée dimanche à San Pedro (Californie), soit une distance de 7.500 kilomètres en 85 jours.

— Au tirage du Crédit National 5 0/0 1920, le numéro 5.336.777 gagne 1 million de francs ; le numéro 708.805 gagne 500.000 francs. Au tirage du Crédit National 5 1/2 0/0 1937, le numéro 183.644 gagne 1 million.

— Deux aéronautes polonais, le docteur Narkiewicz et le capitaine Burzynski vont tenter de battre le record du monde d'altitude. Le dernier record de hauteur, celui des Américains Stevens et Anderson est de 22.060 mètres.

— Deux nouvelles exécutions capitales ont eu lieu, mardi, à Berlin. Une femme mariée, de 39 ans, demeurant dans la Sarre, et Ludwig Maringer, de Bonn. Ils étaient inculpés d'espionnage.

## NOS ÉCHOS

### Un politicien.

Voilà bien près de trente ans qu'il est député. Il a été maintes fois ministre, de ministères d'ailleurs sans éclat, mais qu'il a tenus sans avoir d'histoire, ce qui est, n'est-ce pas, pour un homme politique de la Troisième, le comble de l'art et du bonheur.

Depuis quelques mois, il n'est plus ministre mais, tout prêt à le redevenir, il préside avec componction une des grandes commissions de la Chambre. Il est, dans toute l'acceptation du terme, un Politicien. En dehors de la politique — entendez de la vie des couloirs parlementaires, et notamment des couloirs du Palais-Bourbon — plus rien pour lui n'existe.

Et comme ce jour-là, un ami tout chaviré arrive en hâte à la Chambre pour lui annoncer que sa femme vient d'être victime d'un très grave accident d'automobile, majestueux, il n'a qu'un mot : — Est-ce officiel ?

### Tapage.

Le pianiste Mark Hambourg est abordé au Casino de Miami par une dame qu'il a vaguement rencontrée chez des amis communs. Elle, très désinvolte : — Cher ami, dit-elle, je suis complètement déçavée. Prêtez-moi donc un millier de dollars.

Mark Hambourg a la réputation d'être, comme on dit chez nous, assez près de ses pièces, et il tient particulièrement en occurrence à justifier cette réputation :

— Impossible, chère amie, fait-il froidement, mille regrets, absolument impossible.

— Que craignez-vous ? insiste la belle enfant. Vous allez les perdre, au lieu que demain je vous les aurai rendus...

— J'aime mieux les perdre à la roulette, dit le pianiste, en s'installant à une table, c'est plus sûr...

### La cédille.

Une de nos artistes organise chez elle une fête splendide. Elle a déjà envoyé des invitations.

La veille, elle rencontre une de ses invitées.

— Vous avez reçu ma lettre ? lui demande-t-elle.

— Oui, mais je ne m'en explique pas le post-scriptum.

— Comment cela ?

— Oui, vous avez écrit ceci : « On coupera... »

— On soupera, voulez-vous dire ?

— Mais non ; il y a bien : « On coupera... » Et, tenez, j'ai votre lettre sur moi. Voyez plutôt.

La jolie actrice regarde et se met à rire ;

— C'est vrai... On coupera... J'ai oublié la cédille.

### Un révolutionnaire.

Albert I<sup>er</sup> venait souvent à Paris, inconnu. Au cours d'une de ces visites, il y a quelques années, il accepta à dîner, un soir, chez une dame française afin de rencontrer un écrivain célèbre.

Celui-ci, dont les idées révolutionnaires n'étaient ignorées de personne crut devoir, tout en dégustant des mets sa-

## « Les Vacanciers »

### V. — LES CHARMES D'UNE EXCURSION ET SES INCIDENTS DE ROUTE

Nos amis descendirent de la limousine pour offrir leurs services. Pour toute réponse, ce mal embouché de Roger se mit à hurler des injures contre ce bandit de chauffard, ce crétin, ce cochon de paysan, ce rustaud, ce sauvage, ce cul-terreux... tout un chapelet d'obscénités contre ce marchand de moutons qui n'avait pas ralenti et, au tournant, vous avait accroché le léger cabriolet et l'avait envoyé par-dessus bord avec une singulière indifférence, sans même s'intéresser aux conséquences de la collision. Ainsi, en délit de fuite, ce chauffard se moquait du code de la route comme un poisson d'une pomme...

Des curieux avaient quitté les champs pour s'approcher du lieu de l'accident avec la vraisemblable intention de porter secours, non sans ironiser contre ces jeunes vacanciers qui vont à une allure déréglée. Déjà l'un d'eux avait couru à Juillac pour alerter le mécanicien et donner un coup de téléphone à la gendarmerie pour le constat d'usage. Mais devant un tel vomissement d'injures contre les paysans, qui en prenaient tous de la graine, l'enthousiasme du public baissa et chacun s'esbigna avec le souci de n'avoir pas à témoiner dans une affaire dont les accidentés paraissent fort peu sympathiques.

Après tout, ils écrasaient bien, sans pitié, les poules devant les fermes et c'était bien leur tour d'être victimes du cent à l'heure.

Bientôt, il n'y eut plus sur les lieux que nos jeunes gens réparant, tant bien que mal, le désordre de leur toilette. Et nos amis se sentaient gênés par la furieuse mine d'Yvette encore plus marrie et contrariée d'être surprise dans une si triste aventure par Gisèle qu'elle ne pouvait... blairer, pour employer son expression.

Devant un tel froid persistant qui se muait en bien apparente hostilité, nos touristes prirent aussi le parti de s'éclipser, non sans avoir été remerciés par la glaciale attitude qui pouvait se traduire : « Mélez-vous donc de ce qui vous regarde... »

« Ce qu'ils nous enquiennent » avait murmuré Yvette, quand nos amis eurent tourné le dos.

Il était déjà près de midi et il fallait songer au retour. Prestement, on remonta en voiture, le cœur léger d'avoir, ce matin, vu se dérouler un tel film de paysages quercynois. En regagnant les Roches, André eut encore à se garer d'un troupeau de moutons qu'une vieille gardait sur les accotements de la route, sans souci d'une contravention. Il faillit écraser la bergère, déjà toute déhanchée, au moment où elle se précipitait devant la voiture pour serrer ses ouailles.

— Vous avez vu ce qu'il m'a fait ?

— Oui, mais je ne m'en explique pas le post-scriptum.

— Comment cela ?

— Oui, vous avez écrit ceci : « On coupera... »

— On soupera, voulez-vous dire ?

— Mais non ; il y a bien : « On coupera... » Et, tenez, j'ai votre lettre sur moi. Voyez plutôt.

La jolie actrice regarde et se met à rire ;

— C'est vrai... On coupera... J'ai oublié la cédille.

— Regardez ce qu'il mange et vous ne croirez pas ce qu'il dit.

**Au front.**

Il nous souvient d'avoir entendu l'amiral Ronarc parler de l'admirable conduite du roi Albert devant l'Yser. Un jour, notamment, que, sous le feu des mitrailleuses allemandes il inspectait les premières lignes franco-belges, un des officiers de l'amiral lui avait respectueusement fait observer qu'un souverain ne devait pas risquer ainsi sa vie, précieuse à tout un peuple. Le roi considéra dans les yeux l'officier et :

— Aujourd'hui, les rois qui ne savent pas risquer leur vie risquent leur trône... Et c'est justice, ajouta-t-il fermement.

**Par la même occasion.**

Un paysan écossais va à la mairie pour déclarer la naissance d'un nouveau-né. Quand l'employé de l'état-civil a fini de remplir ses papiers, il lui demande :

— Combien je vous dois, Monsieur ?

— Mais rien. C'est gratuit.

— Alors le paysan tout joyeux :

— Alors, dans ce cas, inscrivez aussi son frère jumeau.

— Sacrés paysans ! s'écria le Colonel, ils sont vraiment incroyables et têtus comme des mulets. Même à coup de procès-verbaux, on n'arrivera pas à leur mettre dans la tête le code de la route qu'ils considèrent comme leur propriété exclusive.

— C'est tout de même navrant, ajouta André, que de tels accidents puissent arriver par la faute des routiniers de malheur. On a beau conduire avec prudence, on est toujours à la merci de ces usagers qui n'arrivent pas à se discipliner aux exigences de l'intensité toujours croissante de la circulation, surtout en période de vacances.

Et voilà ! Pas deux, sans trois ! André venait de freiner brusquement dans un contour où il avait failli bousculer une charrette dont les boeufs « au pas tranquille et lent » débambulaient au milieu de la chaussée, tandis que l'insouciant conducteur, aiguillon en main, s'était arrêté à causer au bord d'un champ. Encore un accident évité de justesse.

M. de Lablainie était suffoqué d'un tel sans-gêne de ces simples d'esprit qui ne mesurent même pas les conséquences parfois irréparables de leur coupable négligence et qui s'obstinent à se moquer du code de la route.

— Mais que fichent donc les gendarmes, dans ce pays, s'écria-t-il ?

— Oh ! vieux, ne te frappe donc pas : les gendarmes, confirma M. Brunet, est-ce qu'ils ne finissent pas par ne plus y croire eux-mêmes au code de la route lorsque, ayant dressé des contraventions, ces électeurs conscients et organisés vont trouver leurs élus et s'arrangent de façon à faire mettre le « verbal » au panier ? Et si, encore, la leçon suffisait, on ne saurait trop s'élever contre la clémence de l'administration paralysée par la politique ; mais, lui, le verbalisé se croit d'autant plus malin que, rencontrant les gendarmes, il se payera leur tête non sans une gouailleuse ironie... proclamant le triomphe du piston.

— Et voilà comment on laisse écraser les gens, conclut le Colonel. Faites donc des lois inutiles puisqu'on dit qu'en régime démocratique, les lois sont faites pour être violées. N'empêche que ce matin, sans la prudence et le sang-froid de notre jeune chauffeur, nous aurions écopé au moins deux fois tout en marchant à une vitesse raisonnable et cela par la faute des imbéciles ou des têtus...

Malgré tout, les péripéties du voyage n'avaient pas altéré ni fraîchi l'enthousiasme de nos amis qui se félicitaient d'une si belle et à la fois si intéressante excursion matinale.

Ernest LAFON.

sement fait observer qu'un souverain ne devait pas risquer ainsi sa vie, précieuse à tout un peuple. Le roi considéra dans les yeux l'officier et :

— Aujourd'hui, les rois qui ne savent pas risquer leur vie risquent leur trône... Et c'est justice, ajouta-t-il fermement.

**Par la même occasion.**

Un paysan écossais va à la mairie pour déclarer la naissance d'un nouveau-né. Quand l'employé de l'état-civil a fini de remplir ses papiers, il lui demande :

— Combien je vous dois, Monsieur ?

— Mais rien. C'est gratuit.

— Alors le paysan tout joyeux :

— Alors, dans ce cas, inscrivez aussi son frère jumeau.

LE LISEUR.

# Chronique du Lot

## Aux Agriculteurs

### CONCOURS ITINÉRANT DES REPRODUCTEURS MALES DES ESPÈCES BOVINE, OVINE ET PORCINE EN 1938.

De la Direction des Services Agricoles :

En vue de conserver pour la reproduction des mâles d'élite, le département et la Chambre d'Agriculture organisent un concours itinérant. Afin que tous les éleveurs puissent participer à ce concours, la Commission se rendra en novembre dans les principaux centres d'élevage à l'effet :

- 1° Les taureaux de race limousine et bien conformés répondant aux conditions et aptitudes requises pour la production du veau de boucherie ;
- 2° Les jeunes bœufs de plus d'un an (antennais ou doublons) s'ils sont de race pure des Causses du Lot et bien conformés ;
- 3° Les verrats de bonne conformation.

b) De vérifier que les animaux adultes marqués et primés pour la première fois au Concours Itinérant de 1937, ont été conservés par les propriétaires et d'accorder une nouvelle prime pour ces animaux, ainsi que pour les animaux marqués en 1936, s'ils ne sont pas devenus défectueux.

#### Règlement du Concours

Les demandes d'inscription seront reçues à la Direction des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors jusqu'au 31 octobre 1938 (délai de rigueur). Elles indiqueront le nom et l'adresse de l'éleveur ainsi que le nombre, l'espèce et l'âge des animaux présentés.

Les taureaux qui ont été examinés par les Jurys des Comices Agricoles de 1938 n'auront pas à être représentés au Concours Itinérant de cette année.

Les intéressés seront avisés des dates, heures et points de rassemblement où ils auront à conduire leurs animaux pour les présenter à la Commission du Jury. Les propriétaires des taureaux inscrits au Herd-Book Limousin auront à justifier ce titre par la présentation des papiers d'origine. Les antenais primés seront marqués à l'oreille.

Les possesseurs d'animaux qui ne seront dignes bénéficieront de primes de conservation variant de :  
100 fr. à 300 francs pour les taureaux ; 20 fr. à 50 fr. pour les antenais ; 15 fr. à 40 fr. pour les bœufs adultes ; 40 à 80 fr. pour les verrats.  
Ces primes sont indépendantes de celles qui pourraient être obtenues dans tout autre concours.

Les propriétaires devront s'engager à conserver les animaux primés pour la reproduction pendant un an au moins, à les représenter au Concours Itinérant de 1939 en ce qui concerne les taureaux, les antenais et les verrats, à prendre des mesures prophylactiques qui leur seront indiquées par la Direction des Services Vétérinaires pour prévenir la transmission de la vaginite contagieuse s'il s'agit de taureaux.

#### ADRESSES AU GOUVERNEMENT

L'adresse suivante vient d'être envoyée à M. de Monzie, ministre des travaux publics :

« Au nom du Conseil d'arrondissement de Cahors, vous adresse mes remerciements affectueux pour les efforts personnels obstinés en vue de la sauvegarde de la paix et de la sécurité de la Patrie. Vous prie d'exprimer aussi reconnaissance à Mr. Daladier. — Le Secrétaire du Conseil d'arrondissement : Pagès. »

**LES HOMMES APPELÉS SOUS LES DRAPEAUX RETROUVERONT LEUR EMPLOI**

Le ministère du travail communique :

« Au moment où les hommes qui ont été appelés sous les drapeaux commencent à rejoindre leurs foyers, M. Charles Pomaret, ministre du travail, vient de rappeler aux préfets et inspecteurs divisionnaires du travail, les dispositions de la loi du 23 juin 1921, garantissant leur travail ou leur emploi aux hommes rappelés sous les drapeaux. »

#### Conseil Supérieur de la Guerre

Notre distingué compatriote, M. Garçery, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14<sup>e</sup> corps d'armée, est nommé membre du Conseil Supérieur de la guerre et inspecteur général de l'armée.

#### Garde mobile

M. René Boudou, du village de Laborie (commune de Saint-Germain-du-Bel-Air), est admis dans la Garde mobile et affecté à Montauban.

#### Perception

M. Duclos, commis à la perception de Treignac (Corrèze), est nommé en la même qualité à Saint-Céré.

#### Bonne chasse

M. Larribe, au cours d'une partie de chasse, dans les bois de Salvante, non loin du village de Lapeyre, a tué une énorme vipère et plusieurs vipéreaux. Félicitations.

## L'INAUGURATION DU MONUMENT A HENRY DE JOUVENEL

C'est le 30 octobre que sera inauguré à Voretz (Corrèze) le monument élevé à la mémoire de Henry de Jouvénel et le comité qui a pris l'initiative de cette manifestation, espère que M. Edouard Daladier viendra la présider en personne en compagnie de M. Anatole de Monzie, son ministre des Travaux publics, qui fut, en effet, l'un des amis les plus chers du disparu et de son frère Robert, l'auteur de la « République des Camarades ». A l'issue de l'inauguration aura lieu un grand banquet à Castel-Navet où naquit et vécut Henry de Jouvénel.

## MOUVEMENT DES INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES

Sont nommés stagiaires à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1938 :

MM. Pachent à Frayssinet-le-Gélat, Moulène à Martel, Gratiat à Mayrinac-Lentour, Yronde à Souillac, Mailhet à Caillac, Simbille à Miers, Pignat à Padirac, Lachize à Rudelle, Mialaret à Figeac, Burgade à Latronquière (direction).

Mmes Traversier à Frayssinet-le-Gélat, Tartayre à Beaumont, Souhac à Couzou, Talet à Lebreil, Magne à Léobard, Sclafar à Mayrinac-le-Francais, Brel à Lantillac-Latouille, Bélaygue à Saint-Etienne, Roquecave à Montlauzun, Berrié à Pomarède, Lacoste à Costeraste-Gourdon, Amadiou à Saint-Chignes-Gramat.

Sont délégués intérimaires à dater du 1<sup>er</sup> octobre :

MM. Chartrou à Cardaillac, Bezombes à Castelnaud, Laparra à Estal, Michel à Promilhanès, Richeyrolles à Valprionde, Doucet à Viac, Espinaud à Pontverny-Calviac, Frégevillat à Aujols, Flottes à Felzins, Maury à Cahors, Labanhié à Reyrevignes.

Mmes Batut à Soturac, Estival à Montet-et-Boussac, Salgues à Blars, Lagarde à Saint-Généziès-Montcuq, Albigès à Soulmès, Baldy à Carluet, Guyou à Cahors, rue Wilson, Duffau à Benneviolle-Cardaillac, Bugard à Goursat-Quissac, Dubord à Flaugnac.

## LA RETRÉE DES CLASSES

La rentrée des classes est fixée au 10 octobre, dans toutes les écoles et établissements publics d'enseignement. Toutefois, le personnel de ces écoles et établissements était à son poste le 3 octobre, les parents pouvant, à leur gré, garder leurs enfants ou les envoyer dans ces écoles ou établissements.

Au Lycée de Cahors, il y a eu un certain nombre d'élèves externes qui sont rentrés, mais aucun élève interne.

## LOTÉRIE NATIONALE

Le tirage de la 10<sup>e</sup> tranche de la Loterie Nationale, primitivement fixé au mardi 4 octobre, et différé en raison des événements, aura lieu le vendredi 14 octobre à Reims.

## Treizième Collège des Sapeurs-Pompiers

Les collèges électoraux pour l'élection des représentants des corps de sapeurs-pompiers communaux au Conseil Supérieur des Sapeurs-pompiers étant convoqués pour le dimanche 2 octobre, la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Cahors s'est réunie à la Mairie.

M. L. Genestines, inspecteur départemental du Lot-et-Garonne, commandant du corps des Sapeurs-pompiers d'Agen, a obtenu 40 voix.

## Un de moins !

Mardi, M. Labrousse a abattu dans les bois de Petral (commune d'Esclauzels), un gros renard. Félicitations.

## Contravention

Pour défaut d'éclairage à son auto, contravention a été dressée à M. Thumer, demeurant à Toulouse, de passage dans le Lot.

## EDEN

JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (soirée à 20 heures 45) DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)

La semaine du fou rire avec BACH DANS

**Le Cantinier de la Coloniale**

**PALAIS des FÊTES**

JEUDI 6, SAMEDI 8 DIMANCHE 9 (à 21 heures) DIMANCHE (matinée)

Sacha GUITRY, Gaby MORLAY DANS

**Quadrille**

Un film de Sacha Guitry EN COMPLEMENT :

**Mozart**

Plus de trente chefs d'œuvre du compositeur interprétés par le Grand Orchestre Symphonique de Londres.

## L'INAUGURATION DU PONT DE ST-GÉRY

M. le Maire de Saint-Géry nous informe que l'inauguration du pont est décidément fixée au dimanche, 16 octobre prochain.

La cérémonie se déroulera sous la présidence effective de M. A. de Monzie, ministre des Travaux publics, assisté de M. René Besse, député, ancien ministre et conseiller général du canton.

Nous fournirons ultérieurement des renseignements sur les détails de cette inauguration dont la municipalité prépare le programme.

## Concours des Jeux Floraux ouvert aux poètes du Quercy

Les Jeux Floraux du Languedoc ouverts depuis le 1<sup>er</sup> octobre seront clos le 31 décembre 1938.

Le 53<sup>e</sup> Prix de Genre annuel comportera cette année la Fleur d'Eglantine qui sera décernée au meilleur sonnet sur la Lumière.

De nombreuses fleurs seront en outre décernées aux Poésies, Sonnets, Contes, etc., présentés au concours.

L'on peut en demander le programme détaillé à M. le Secrétaire général des Jeux Floraux, à Lamalou-les-Bains (Hérault). Joindre un timbre pour frais d'envoi.

## UNE NOTE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER

Le public est informé qu'en raison du grand nombre de rapatriements de réfugiés susceptibles d'être effectués prochainement, il lui est instamment recommandé :

- 1° de faire aux gares de départ enregistrer ses bagages à l'avance ;
- 2° de demander dans la plus grande mesure où cela sera possible, la livraison d'office à domicile des bagages à destination de Paris.

Il est rappelé que la S.N.C.F. ne garantit pas d'une manière absolue la livraison des bagages à Paris en même temps que l'arrivée des voyageurs.

## La cambriole

Des malfaiteurs ont pénétré par la fenêtre, dans l'appartement de Mme Théophile Théron, propriétaire à Sauliac, pendant son absence.

Ils ont ouvert et fouillé une armoire et se sont emparés d'une boîte en fer contenant 48 louis de 20 fr., 3 de 10 fr., 2 de 40 fr. et plusieurs pièces en argent.

Les malfaiteurs ont emporté, également des draps et des serviettes. Plainte a été portée à la gendarmerie de Lauzès qui a ouvert une enquête.

## Chute

A la suite d'une malencontreuse chute, M. Alexandre Capy, sabotier à Limogne, a été gravement blessé à une hanche. Il a été transporté à l'Hôpital de Cahors.

## Tombé sous une moto

Lundi soir, vers 17 heures, sur la route de Cahors à Montcuq, au lieu dit Monton de Pleyse, M. Fraysse, domestique à St-Daunès, se rendait à Montcuq à moto-cycliste, lorsque le jeune enfant de M. Muret, âgé de 2 ans et demi, vint se jeter sous les roues de la moto.

Le choc fut violent et le jeune enfant fut gravement blessé à la tête et aux jambes. Il a été transporté à l'Hôpital de Cahors.

## Accident du travail

M. Sarlat, de Payrignac, employé chez M. Espitalier, de Nadaillac, maniait des pièces de bois lorsque l'une d'elles lui tomba sur la tête. M. Sarlat, gravement contusionné, a reçu les soins de M. le Docteur Ayzac, de Gourdon.

## En arrachant les pommes de terre

M. Alibert, employé chez M. Yaysières, de Nadaillac, arrachait des pommes de terre avec un croc, lorsqu'il frappa sur une pierre qui, par ricochet, atteignit à l'œil droit, qui fut crevé.

Transporté à la clinique du docteur Pechdo, à Villefranche-de-Rouergue, le blessé a reçu les soins nécessaires par son état.

## PERDU

Il a été perdu un bracelet plaque d'identité marqué Louise avec deux médailles.

Prière de le rapporter au Bureau du journal.

Après une chaude alerte, quel bonheur de rentrer chez soi.

Vous trouverez votre home plus agréable encore après une visite chez

**Mandelli**

## CAHORS Fêtes de l'Armistice

« Le Gouvernement, en accord avec les représentants des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, a décidé de donner un éclat tout particulier aux cérémonies qui se dérouleront dans toute la France et dans les Colonies à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice et de la Victoire.

Le Gouvernement tient à donner à ces journées un caractère de complète unité morale en y associant le pays tout entier qui communniera ainsi dans le même souvenir des Morts.

Les cérémonies envisagées se répartiront sur les journées des 11, 12 et 13 novembre.

Pour couvrir les dépenses, le Gouvernement a décidé d'ouvrir une souscription nationale et d'organiser pour le 9 octobre, une journée nationale au cours de laquelle seront vendus l'insigne Le Bleu de France et le Timbre de l'Armistice.

A cet effet, la Municipalité de Cahors a constitué un comité comprenant notamment les représentants des différentes associations départementales des Anciens Combattants, Victimes de la Guerre, chargé d'organiser les fêtes et cérémonies dans le cadre de la Ville de Cahors et, en premier lieu, la Journée nationale du 9 octobre.

Le comité est persuadé que la population cadurcienne tout entière apportera son généreux concours et répondra avec empressement à l'appel qui lui sera fait par les quêteuses, dimanche prochain, 9 octobre.

« L'alerte a été vive, mais enfin, elle est passée. Dès samedi matin, vers 11 heures, la nouvelle de la démobilisation des réservistes était connue en ville, et, effectivement, dans la soirée, les trains ramenaient chez eux la plupart des mobilisés.

Seuls sont retenus, pour quelques jours encore, les réservistes affectés au service de la défense aérienne.

Maintenant, tout est rentré dans l'ordre accoutumé et nos concitoyens expriment hautement leurs sentiments de remerciements au gouvernement qui a pu sauver la paix.

Toutefois, cette alerte de mobilisation aura permis de constater le bon fonctionnement des services militaires et civils.

Au fait, comme le signale un confrère, une réglementation du régime de séjour en France de certaines catégories d'étrangers ne s'imposerait-elle pas ?

La question est d'importance, au moins dans certaines régions, et il semble bien qu'elle ne sera pas abandonnée.

Mais, ce qui importe, surtout, c'est que le calme soit revenu et qu'il ne soit plus troublé.

Aussi bien, chacun a repris ses occupations, les chasseurs qui avaient été mobilisés parcoururent à nouveau plaines et côtes, et les viticulteurs se sont mis, en hâte, et avec satisfaction, aux travaux des vendanges. L. B.

## MUTILÉS DU TRAVAIL

On nous communique :

Dimanche 9 octobre, la Section de Cahors tiendra sa réunion trimestrielle dans la salle de la Mairie, à 10 heures.

Il est nécessaire et obligatoire même que tous les adhérents mutilés et invalides du travail assistent à cette réunion, qu'ils viennent faire entendre leur voix et manifester avec les responsables de l'organisation, leur indignation à l'égard de l'injustice qui leur est faite concernant leurs revendications, en particulier le rajustement des rentes qui n'ont subi aucune modification depuis 1929.

Mutilés, depuis le 13 décembre 1937, une proposition de loi a été déposée à la Chambre par notre Fédération, tendant au rajustement des rentes sur un salaire de base de 12.000 francs, cette proposition doit devenir une réalité à la rentrée des Chambres si nous savons rester unis et assister à toutes nos réunions pour protester sur l'insuffisance de nos rentes.

Au cours de cette réunion, le camarade Castagné fera connaître les modifications qui ont été apportées à la loi sur les Accidents du Travail et qui rentreront en application le 1<sup>er</sup> janvier 1939. — Le Secrétaire.

## Lycée Gambetta

Notre compatriote, M. Marius Issaly, de Lunegarde, professeur au Collège Jean-Jaurès, de Castres, est nommé au lycée Gambetta, à Cahors.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Rôle de l'audience du 7 octobre : 1<sup>er</sup> Outrages à agents : inculpée, Léa Poussou ; 2<sup>e</sup> Pêche avec engins prohibés : inculpés : Maurice Gaillard et Albert Lapergue ; 3<sup>e</sup> Violences : inculpé : André Lacombe, de Cahors ; 4<sup>e</sup> Abus de confiance (opposition à un jugement du 1<sup>er</sup> avril dernier) : inculpée : Antoinette Poussou.

## Palais de Justice

L'audience solennelle de rentrée du tribunal de Cahors a eu lieu lundi. Tous les magistrats, les membres du barreau, les huissiers assistants à cette audience, au cours de laquelle M. le Procureur de la République a déclaré ouverte l'année judiciaire 1938-1939.

## Arrondissement de Cahors

### Castelnaud-Montratieux

Fête d'aviation. — La fête d'aviation qui s'est déroulée le dimanche 2 octobre, sur le terrain du Fraysse, a été assez bien réussie. De 13 heures à 17 heures 30, plus de trois cents personnes avaient pris place sur le terrain. Un assez grand nombre de spectateurs ont reçu le baptême de l'air ou fait quelques promenades aériennes.

Quatre avions dirigés par d'habiles pilotes ont charmé le public, bien que toutes les parties du programme n'aient pas été réalisées.

Palmarès des concours agricoles du 25 septembre 1938. — Taureaux d'un an : 2<sup>e</sup> prix, 100 fr., M. Fourniols ; 4<sup>e</sup> prix, 60 fr., M. Franconne ; taureaux adultes : 3<sup>e</sup> prix, 100 fr., M. Cavalli ; génisses : 1<sup>er</sup> prix, 100 fr., M. Combelles ; 3<sup>e</sup> prix, 60 fr., M. Cavalli ; vaches 1<sup>re</sup> section : 1<sup>er</sup> prix, 120 fr., M. Castex ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr., M. Ressaquier ; vaches 2<sup>e</sup> section : 1<sup>er</sup> prix, 120 fr., M. Combelles ; 3<sup>e</sup> prix, 80 fr., M. Denège ; 5<sup>e</sup> prix, 50 fr., M. Ginibre ; vaches isolées : 1<sup>er</sup> prix, 60 fr., M. Bonnal ; 2<sup>e</sup> prix, 50 fr., M. Baffilly ; bœufs : 3<sup>e</sup> prix, 60 fr., M. Piteau ; 3<sup>e</sup> prix, 60 fr., M. Marconier ; brebis, lot de 5 têtes : 2<sup>e</sup> prix, 60 fr., M. Piteau ; 4<sup>e</sup> prix, 40 fr., M. Boutaric.

Chasselas, producteurs : 1<sup>er</sup> prix, 50 fr., M. Garrigues ; 2<sup>e</sup> prix, 45 fr., M. Laviale ; 3<sup>e</sup> prix, 40 fr., MM. Ginibre, Lacombe, Gayet, Calvet, Restes ; 4<sup>e</sup> prix, 30 fr., MM. Verdier, Baffilly, Espéret, Combelles, Vayssettes ; 5<sup>e</sup> prix, 25 fr., MM. Calvet, Desprats, Desseaux ; 6<sup>e</sup> prix, 20 fr., MM. Bénays, Dellard, Lacombe, Palmié.

Expéditeurs : 1<sup>er</sup> prix, M. Canut, médaille de vermeil ; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent, M. Nénert.

Autres raisins de table : 1<sup>er</sup> prix, 40 fr., M. Garrigues ; 2<sup>e</sup> prix, 35 fr., M. Desseaux ; 3<sup>e</sup> prix, 30 fr., M. Laviale ; 4<sup>e</sup> prix, 25 fr., M. Ginibre ; 5<sup>e</sup> prix ex aequo, 20 fr., MM. Lacombe, Calvet, Restes, Desprats ; 6<sup>e</sup> prix, 15 francs, M. Vayssettes.

Produits de grande culture : primes de 20 fr. à M. Franconne, de 15 fr. à M. Nénert, de 10 fr. à M. Chazarenc, de 10 fr. à M. Conte.

Prix d'honneur : médaille de bronze à MM. Combelles et Castex ; médaille d'argent à MM. Laviale et Garrigues ; médaille de bronze à M. Ressaquier.

### St-Denis-Catus

Fête locale. — N'oublions pas que la fête de St-Denis-Catus est sans contredit la plus belle de la région et qu'elle aura lieu cette année les samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 octobre. Déjà de nombreuses attractions sont venues prendre place, ainsi que les Chahut-car, grande loterie, tir africain et tirs modernes. Samedi 21 heures, grand bal de nuit, dimanche 10 heures, visite au monument aux morts ; dépôt d'une gerbe de fleurs par le comité ; 14 heures grand bal champêtre et jeux divers ; 21 heures, départ du grand feu d'artifice et grand bal de nuit. Lundi, 10 heures, concours de quilles ; 14 heures, départ de la course cycliste, nombreux prix ; 16 heures, tirage de la tombola ; 21 heures, grand bal. Bon accueil est réservé aux visiteurs. Venez tous à St-Denis le 9 et 10 octobre. On s'amusera.

### Les Junies

Obsèques. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Marie Fourcaud, du village des Rouberts, décédée à l'âge de 70 ans.

A ses obsèques, qui ont été célébrées lundi matin, de nombreux parents et amis de la famille ont suivi le convoi funèbre et ont témoigné de vives sympathies à M. Fourcaud, à ses fils, à tous les parents, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

### Nuzéjouls

Carnet rose. — Nous sommes heureux d'apprendre que les époux Casan Abel, du bourg, viennent d'hériter d'une deuxième fille, prénommée Pierrette.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de prospérité pour le bébé.

### Vendanges.

Les vendanges sont déjà commencées depuis quelques jours ; récolte déficitaire s'il en faut.

### Sauliac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Marie Grimal, décédée à Cahors à l'âge de 56 ans. La regrettée défunte était l'épouse de M. Grimal, ancien instituteur à Sauliac, qui exerça ses fonctions dans cette commune pendant 34 ans.

Les obsèques de Mme Grimal ont été célébrées à Sauliac, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à M. Grimal et à la famille de vives sympathies et de sincères condoléances.

### Limogne

Utile installation. — Une source intarissable, dite Buzoul, alimente l'abreuvoir-lavoir du mas de Charrou ; elle fournit l'eau potable dans cette région que la sécheresse éprouverait durement sans elle.

Notre municipalité vient d'installer près de ladite source une pompe au débit puissant ; elle évitera le gaspillage de l'eau dont elle écarte toutes causes de pollution ; elle économisera les bras des usagers qui puisaient avec de moyens trop primitifs.

Nous remercions nos édiles, toujours à l'affût des améliorations d'utilité publique qu'ils effectuent impartiallement aussi bien dans les mas que dans le bourg, au fur et à mesure des disponibilités budgétaires.

## Concours

Concours de la race ovine. — Comme tous les ans, c'est à Concots que se tiennent les concours de la race ovine de la région de Cahors. Le concours de la race ovine de la région de Cahors, qui aura lieu le 9 octobre, l'après-midi de la foire, sera particulièrement brillant. Les lots d'animaux de premier choix seront très nombreux et nous pourrions voir là de Concots qui fournissent jusqu'à la capitale une excellente viande très recherchée.

Après la détente des esprits qui vient de se produire, au moment où la reprise des affaires s'annonce, nul doute que les visiteurs ne soient très nombreux. Ils recevront comme toujours un accueil chaleureux.

## Luzech

Fête du quartier du Barry. — Le dimanche 9 octobre aura lieu la fête du quartier du Barry.

Cette fête, qui obtient tous les ans le plus franc succès, sera, cette année, particulièrement brillante. Les attractions seront plus nombreuses, la fête foraine sera très importante et, de ce fait, réjouira les petits et les grands.

Un concours de quilles doté de plusieurs prix sera organisé par les soins du Comité.

Nous donnerons sous peu le programme détaillé de la fête. L'orchestre cadurcien, sous la direction de M. Moulhavyrat, présidera aux évolutions de cette fête.

Rugby. — C'est ce dimanche 9 octobre qu'aura lieu l'ouverture de la saison.

L'Union Sportive Luzéchoise recevra sur son terrain le sympathique quinze de Montcuq. Tous les sportifs de la région voudront aussi faire l'ouverture en assistant, nombreux, à cette partie.

Les deux équipes, qui pratiquent le jeu ouvert, feront de leur mieux pour satisfaire le public.

Le match commencera à 14 h. 15, sous la direction de M. Audit, arbitre fédéral.

## Duravel

Permis de chasse. — La Mairie a enregistré et délivré 54 permis de chasse pour 1938, dont deux de plus qu'en 1937. Bonne chance à nos nemrods.

## Frayssac

Il faisait du scandale. — Le nommé Julien Delpéch, 41 ans, demeurant à Frayssac, étant en état d'ivresse, faisait du scandale sur la voie publique. Les gendarmes de Vuy-l'Évêque le mirent en état d'arrestation et l'amènèrent à la chambre de la sûreté de la gendarmerie où il fut enfermé.

Procès-verbal a été dressé à Delpéch.

## Vers

Retirez vos lots. — Il reste encore quelques articles de la loterie organisée à l'occasion de la fête locale. Que les gagnants s'empressent de venir réclamer leurs lots.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Collège de jeunes filles. — Désireux de alléger, dans la mesure du possible la charge que représente pour les familles l'achat des livres scolaires, l'Administration du collège de jeunes filles, organisera, cette année, pour ces livres, un service de vente et d'achat d'occasion.

Toutes les élèves dont les parents désirent vendre les livres devront nous les apporter dans le courant de cette semaine, en bon état, couverts de papier propre et portant en évidence le titre de l'ouvrage, la classe et le nom de l'enfant à qui ils appartenait.

Dans les Contributions directes. — M. Saux, nommé contrôleur des Contributions directes, en remplacement de M. Mazélié, a pris depuis quelques jours possession de son poste.

Avec nos félicitations, nous adressons à M. Saux nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Le mérite social. — Nous relevons avec plaisir dans la liste des chevaliers du mérite social, le nom de M. Emile-André Senizergues, ancien commis de P.T.T. à Figeac, secrétaire de section de la société de secours mutuels « L'Association amicale des postes, télégraphes et téléphones. » Nos cordiales félicitations.

Obsèques. — Une figure bien sympathique vient de disparaître. M. Louis Austrui, ancien employé des P.T.T. s'est éteint à l'âge de 68 ans, à son domicile de la rue Caumont.

Les banques, les sociétés de chant-faute et d'éclairage avaient trouvé en M. Austrui, retraité, l'homme de confiance qui assurait les recouvrements avec la ponctualité et la manière souriante si appréciées en ces délicates missions.

La dépouille mortelle de M. Austrui a été accompagnée au cimetière par une foule énorme.

A Mme veuve Austrui, aux deux fils Austrui, très estimés à Figeac, aux familles touchées par ce deuil, nous faisons part de nos vives condoléances.

Blenner et Angéline-Marie-Anais Delvern.

Décès : Philippine Colomb, 74 ans, rue de Colomb ; Maria Crouzat, 54 ans, faubourg d'Anjou ; Justin Larnun, 69 ans, à Metz ; Charles-Firmin-Louis Alazard, 33 ans, allées Victor-Hugo ; Emile-Justin Baldy, faubourg d'Anjou ; Adrien-Baptiste Vours, 67 ans, à Beurre ; Thomas-Jean-Antoine Longueverne, 67 ans, aux Crêtes ; Marie Arnagol, 69 ans, rue Caviole ; Louis-Eugène Astruc, 68 ans, rue de Caumont.

Spectacles. — Samedi, en soirée, et dimanche, en matinée et soirée, au Family-Ciné : « Un grand amour de Beethoven » avec Harry Baur. Compléments de qualité. Actualités mondiales.

### Cajarc

Don. — La famille Bessodes a fait don à la commune de Cajarc d'une somme de 100 francs pour le Bureau de Bienfaisance.

Des félicitations et des remerciements ont été adressés à la famille Bessodes.

### Cardaillac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Mazet, du Pech (commune de Cardaillac), décédé à l'âge de 74 ans, et de Mme Veuve Viars, décédée à l'âge de 75 ans.

Nous adressons aux familles en deuil nos sincères condoléances.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Prochaine foire. — La foire du 9 octobre, tombant cette année un dimanche, se tiendra la veille, samedi 8 octobre.

Etat civil du mois de septembre. — Décès : Marie Bastide, sans profession, veuve Justy, 81 ans, 6, avenue Cavaignac ; Marie Costand, sans profession, veuve Agraffel, 66 ans, à la Croix-de-Logevade ; Honorine-Hortense Chavanne, sans profession, célibataire, 65 ans, 14, rue de l'Épinglier ; Jeanne-Julie Barras, sans profession, veuve Péliester, 88 ans, 50, avenue Cavaignac ; Louis-Marie-Emile-Ferdinand Tandeau, retraité des postes, 71 ans, 50, avenue Cavaignac.

### Martel

En l'honneur de la paix. — Il y a eu un sursaut de joie dans notre commune quand on a appris qu'on n'aurait pas la guerre.

Dès que la nouvelle devint officielle, une animation joyeuse s'empara de la population et, à l'appel de la municipalité, des anciens combattants, des vétérans des armées de terre et de mer, on organisa une manifestation pour le soir même, à 20 h. 30.

Un cortège se forma à l'hôtel de ville, comprenant les diverses sociétés et une foule considérable grossie des habitants des sections et des hameaux les plus éloignés. L'Harmonie Martelaise, précédée des drapeaux et bannières et des enfants porteurs de flambeaux, ouvrait la marche.

Derrière elle, des femmes, des enfants, des jeunes filles, des pupilles de la Nation, portaient d'immenses gerbes de fleurs. La foule, qui comprenait la quasi-totalité de la population, suivait, joyeuse, respirant enfin librement. L'Harmonie attaque une marche entraînant et le cortège se dirige, de la place Gambetta, vers le monument aux morts.

Là, gerbes et couronnes s'entassaient en hommage aux morts qui ont fait le sacrifice de leur vie pour que le monde vive enfin dans la paix. Une minute de silence et c'est la « Marseillaise » qui éclate, écoutée religieusement par tous.

La cérémonie se poursuit par le tour de ville en musique que de nombreux feux de Bengale éclairent de leur lumière crue et colorée.

La foule se retrouve sur la place Gambetta, nombreuse comme aux jours des plus grandes fêtes, et un bal très animé termine cette mémorable journée.

### Payrac

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un gros garçon qui a été prénommé Michel, chez les époux Jean Albareil, restaurateur à Payrac.

C'est leur quatrième enfant. Tous

nos compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

### Salviac

Au Secours mutuel. — La réunion du Secours mutuel « La Saint-Jacques » est fixée au dimanche 9 octobre à 14 heures.

A l'ordre du jour : Renouvellement du bureau ; exposé de la situation financière ; paiement des cotisations ; affaires diverses.

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine la mort de M. Dols Joseph, propriétaire à Peyrilles et père de notre estimé concitoyen, M. Dols Alfred.

Le défunt s'éteint relativement jeune encore, après une longue et douloureuse maladie.

A ses enfants, à tous les membres de la famille, nous présentons nos sincères condoléances.

### St-Germain-du-Bel-Air

Obsèques. — Lundi ont eu lieu les obsèques de M. Auricoste de Laborie, décédé à l'âge de 74 ans. Nombreuse assistance à ses obsèques. A toute la famille nos bien sincères condoléances.

### Souillac

Compatriote. — Nous apprenons que notre compatriote, M. Brunerau, inspecteur général de l'enseignement primaire, commandeur de la Légion d'honneur, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous souhaitons à M. Brunerau qui se retire à Souillac, une longue et bonne retraite.

Auberge de la jeunesse. — L'Auberge de la jeunesse de Souillac fut créée en 1935 ; elle est installée dans les locaux de la mairie, comprenant trois grandes pièces propres, bien éclairées ; douze lits et sont installés avec la literie complète, et le prix des repas servis par les pensionnaires s'élève à la somme modique de 7 francs.

Au cours de l'année 1937, cent soixante jeunes gens ou jeunes filles ont fréquenté cette auberge. Depuis les fêtes de Pâques 1938 jusqu'à ce jour, elle a reçu deux cent quarante aubergistes, venus de tous les coins de la France.

Ces aubergistes ont tous été satisfaits du bon accueil qui leur était réservé et promettent de revenir l'an prochain, pour goûter, sur les bords de notre belle Dordogne, les joies de la nature.

Les auberges de la jeunesse permettent de donner asile aux jeunes gens désireux de s'évader des villes monotones pour goûter dans nos campagnes la vie au grand air et visiter les centres touristiques.

Celle de Souillac est au centre des curiosités naturelles, telles que Padirac, Lacave, Rocamadour, puis Sarlat et les Eyzies.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Balaguairie, père, aubergiste, Souillac (Lot).

### Foire.

Favorisée par une belle journée, notre foire a été très importante. Grand apport de toutes marchandises ; les divers foirails étaient bien pourvus et une certaine hausse s'est manifestée sur tout le bétail. Voici les cours pratiqués :

Gros bœufs de travail, 6.000 à 6.500 francs ; moyens, 3.000 à 3.500 fr. ; bœuf d'Auvergne, 1.800 à 2.000 francs ; vaches laitières, dites gâtines, 4.000 à 4.500 fr., le tout la paire ; moutons pour la boucherie, 5 à 6 fr. ; agneaux de lait, 7 fr., le tout le kilo ; moutons pour l'élevage, 140 à 160 fr. ; porcs de charcuterie, 320 à 350 fr. ; d'élevage, 160 à 200 fr., le tout la pièce.

Marché à la volaille : bien garni, mais baisse sur toute la volaille. Poulets de grains, 5 fr. 50 ; poules, canards, 4 fr. 75 ; pintades, dindes, 7 francs ; œufs, en petite quantité, 7 francs la douzaine ; lapins domestiques, 2 fr. 50 ; de garenne, 10 fr. ; fièvres, 6 fr. ; perdreaux gris, 10 fr. ; rouges, 12 fr. ; oies pour engraisser, 100 à 110 fr. ; canards, 45 à 50 fr. ; beurre du pays, 16 fr. le kilo ; petits fromages de lait de chèvre, 4 fr. 50 ; de vache, 4 fr. la douzaine.

La prochaine foire aura lieu le 19 octobre.

### Vayrac

Foire du 1<sup>er</sup> octobre. — Principaux cours :

Viande de boucherie : bœufs, 220 à 240 fr. ; vaches, 190 à 220 fr. ;

veaux, 300 à 350 fr., le tout les 50 kilos.

Attelages : gros bœufs, 6.000 à 6.500 fr. ; moyens, 4.800 à 5.000 fr. ; vaches, 4.000 à 5.000 fr., le tout la paire.

Marché aux moutons : agneaux pour l'élevage, 150 fr. à 160 fr. l'un, suivant qualité.

Marché aux porcelets : petits porcs de deux mois d'âge, 200 à 240 fr. l'un, suivant grosseur.

Halle : maïs, 130 fr. ; avoine, 70 fr. ; haricots, 200 fr. ; seigle, 120 francs ; pommes de terre, 50 fr., le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille : poulets, 12 francs ; poules, 10 fr. ; dindons, 10 francs ; canards, 9 fr. ; lapins, 6 fr. ; lièvres, 12 fr., le tout le kilo ; œufs, 6 fr. 50 la douzaine.

Prochaine foire le 17 octobre.

### Strenqueis

Obsèques. — Lundi 4 courant, une nombreuse assistance conduisit à sa dernière demeure M. Crémoux, du village d'Arques, conseiller municipal, âgé de 56 ans, décédé à la suite d'une longue maladie.

Le défunt, ancien combattant, laisse des regrets unanimes dans la commune.

A son fils et à toute la famille, nous offrons nos sincères condoléances.

### Quatre-Routes

Adresse à M. Daladier. — Le télégramme suivant a été adressé à M. Édouard Daladier, président du Conseil : « Maire Quatre-Routes, arrondissement Gourdon (Lot), conseil municipal et population tout entière vous assurent de leur profonde et affectueuse gratitude pour avoir sauvé la paix. »

Réunion des mutilés du travail et des invalides. — La réunion annoncée dans un de nos derniers numéros a eu lieu à la mairie, le 2 courant. Une trentaine de mutilés et invalides y assistaient et un assez nombreux public y était venu par solidarité pour cette intéressante catégorie de déshérités.

Le bureau a été constitué à l'unanimité : président, M. Vigne Albert, invalide ; assesseurs : MM. Vauzou et Leyge, mutilés.

Le président, après quelques mots d'explication sur le but de la réunion, donne la parole à M. Castanié, président fédéral. M. Castanié fait d'abord l'historique de l'Association. La Fédération de l'Aveyron, fondée en 1920, à laquelle s'est rattachée celle du Lot, après quelque temps, a eu des moments difficiles au début ; la Société n'a eu une influence effective qu'à partir de 1925, elle groupe actuellement 160.000 adhérents pour toute la France.

Sa plus grande difficulté a été l'assimilation de l'ouvrier agricole à ceux de l'industrie et du commerce, l'assimilation partielle n'a commencé qu'en 1930.

M. Castanié nous dit alors les difficultés qu'a eues la Fédération pour leur donner satisfaction et les aider à vivre.

On a réservé, depuis la guerre, les emplois officiels pour les blessés de guerre, titulaires d'une pension ; les blessés du travail pourraient bien, eux aussi, avoir quelques emplois selon leurs aptitudes.

## A PARIS

### Voyageurs, Touristes Compatriotes

#### descend à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (4<sup>e</sup>)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES À UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone

(Originaire du Lot) ARCHIVES 80-92

Propriétaire

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

## CHEZ NOS VOISINS

### EN TARN-ET-GARONNE

Draine de l'ivresse. — Au hameau de Redonde (commune de Roquecor), un ouvrier agricole, Frédéric Pélisson, âgé de 50 ans, se trouvant en état d'ivresse, s'est pris de querelle avec son voisin, Henri Pommiès, âgé de 35 ans, marié et père de trois enfants.

Devenu furieux, l'ouvrier s'avança sur ce dernier et le frappa au ventre d'un violent coup de couteau.

Son geste accompli, le meurtrier se débarrassa du couteau et rentra tranquillement chez lui.

Le Docteur Pon, de Montaignu-du-Quercy, mandé en toute hâte, ne put se prononcer sur la gravité de la blessure, et jugea nécessaire le transport du blessé dans une clinique.

La gendarmerie recherche le meurtrier.

### La note à payer

La paix est sauve. La France, l'Europe, le monde peut-être, ont échappé, comme par miracle, à la guerre dont la menace était devenue imminente. Le pays s'est réjoui, comme d'une délivrance, d'avoir été préservé du fléau. Mais en raison même des préparatifs qu'avait faits le gouvernement et de la mobilisation partielle à laquelle il lui avait fallu se livrer, de lourdes dépenses ont été exposées qui ont encore aggravé une situation financière des plus embarrassées. La couverture de ces dépenses a été assurée à l'aide d'expédients dont nul ne songe à critiquer le gouvernement.

En l'espace de quelques jours, il s'est trouvé devant une situation qui eût été périlleuse si le mécanisme bancaire du pays n'avait pas fonctionné avec une rectitude parfaite. Songez que les déposants des Caisses d'épargne se sont précipités aux guichets de ces établissements pour reprendre possession d'une partie de leurs économies, que le commerce et l'industrie, devant l'arrêt des transactions et certaines cessations de paiement, ont dû retirer des banques le plus clair de leurs dépôts et présenter à l'escompte des masses d'effets de commerce pour avoir de la liquidité, que l'Etat a dû pourvoir à l'alimentation des caisses publiques et faire face, en même temps, aux dépenses extraordinaires de la mobilisation partielle. Tout cela s'est traduit par un effort considérable supporté par la Banque de France ; on jugera de l'importance de cet effort si l'on observe que le montant des billets de banque en circulation s'est accru de dix milliards, et sans doute de bien davantage, car nous raisonnons actuellement sur les chiffres du bilan du 22 septembre, alors que les jours qui ont suivi ont été de beaucoup des plus critiques. Cette sortie de dix milliards de billets a eu pour corollaire une avance de quatre milliards et demi de francs, par la Banque de France, et l'escompte aux particuliers de plus de six milliards d'effets.

Cependant, la tenue du franc a été à peu près constamment satisfaisante, sauf pendant un jour ou deux où la limite de 179 francs, pour une livre sterling, a été atteinte et même un instant dépassée. Cette bonne tenue relative de notre change s'explique, au surplus, par ce fait que l'inflation monétaire a correspondu uniquement à des besoins purement intérieurs ; les francs ainsi créés sont restés chez nous, et il n'est pas douteux que la masse de billets, actuellement aux mains des particuliers, ne revienne rapidement, sous une forme quelconque, aux guichets de la Banque de France ; on a vu de ces titres et retiré des dépôts parce qu'on avait besoin de liquidités immédiates, les uns pour mettre leur famille à l'abri, les autres, pour faire face, en l'absence de rentrées, aux paiements indispensables, puisqu'aucun moratoire n'avait été proclamé, ce qui, d'ailleurs, est un grand bien.

Mais aujourd'hui que tout rentre dans l'ordre, les dépôts bancaires vont se reconstituer, l'épargne aussi, et demain, la Banque de France aura la satisfaction de diminuer de plusieurs milliards le montant des billets en circulation. Malheureusement, l'Etat ne lui rendra pas les quatre milliards et demi — si ce n'est plus — qu'il lui a empruntés, pour la bonne raison qu'il les a dépensés, à tel titre qu'il est obligé, aujourd'hui, de demander au Parlement une nouvelle autorisation de se faire consentir des avances par l'Institut d'émission.

Bref, quand le coût des préparatifs de guerre sera définitivement établi, la Banque se trouvera créancière pour un nombre de milliards tels, qu'elle ne pourra pas ramener sa circulation monétaire au volume existant avant la « crise de la paix », c'est-à-dire aux environs de cent milliards. La couverture du franc se trouvera donc amoindrie, et par suite, il deviendra beaucoup plus difficile de maintenir le change du franc à sa parité actuelle, sinon vis-à-vis de la livre qui a subi le même sort que la devise française, du moins les importations d'Amérique deviendront extrêmement coûteuses. Mais par rapport au dollar, en sorte que ce n'est là qu'un des côtés de la question. Le vrai problème est d'ordre budgétaire.

Comment fera le gouvernement pour équilibrer le budget de 1939 sans imposer aux contribuables, qui n'en peuvent plus, de nouvelles et lourdes surcharges ? Il n'y a, cependant, pas de moyen terme ; si le budget — ordinaire, s'entend — de 1939 n'est pas équilibré réellement, l'Etat n'aura d'autre moyen d'y suppléer que l'emprunt ou l'inflation. Et l'on sait que l'emprunt a pour limites les disponibilités du marché financier, lesquelles, en période de crise économique, sont sporadiques et limitées. Quant à l'inflation, elle conduirait fatalement au contrôle des changes, seul expédient susceptible d'enrayer la chute irrémédiable de la monnaie.

Mais peut-on, pour équilibrer le budget, recourir encore à la fiscalité ? L'expérience nous apprend que c'est là une illusion. M. Georges Bonnet, en juillet 1937, a créé neuf milliards de surcharges fiscales ; M. Marchandeu, en avril 1938, a augmenté de huit pour cent le montant total des contributions. Qu'ont obtenu ces deux Ministres des Finances ? Ils ont tout au plus réussi à maintenir le niveau des recettes au montant qu'elles atteignaient antérieurement. Le déficit est donc toujours le même. Il n'y a qu'une solution susceptible de permettre à l'Etat de traverser une période difficile dont il est bien évident qu'il n'est pas responsable. C'est le bon de la Défense nationale, ce billet de banque portant intérêts ; mais pour qu'il ait cours, l'Etat doit pratiquer une politique susceptible de renforcer la confiance que le pays peut avoir en sa sagesse, en son énergie, en sa volonté de remettre la France au travail pour reconstituer les capitaux détruits et transformer, grâce à une production accrue, la position du débiteur du pays en celle de créancier. C'est là une œuvre de longue haleine, mais l'occasion de l'entreprendre n'a jamais été aussi magnifique.

Maurice DUVAL.

### Bibliographie

Vient de paraître :

LA GYMNASTIQUE ATTRAYANTE A L'ECOLE PRIMAIRE

(Leçons, exercices, jeux, danses avec balles, ballons, cerceaux, cordes, coossins)

par Mme Ch. COLAS-SAUZON

en collaboration avec Ch. Colas instituteur

Préface de M. BÉGUÉ, Inspecteur d'Académie du Lot

(Chez M. Ch. Colas, 41, Bd Gambetta, Cahors, 14 fr. ; franco : 15 fr. 50. Compte de chèques Postaux, Toulouse (119-65).

Mais aujourd'hui que tout rentre dans l'ordre, les dépôts bancaires vont se reconstituer, l'épargne aussi, et demain, la Banque de France aura la satisfaction de diminuer de plusieurs milliards le montant des billets en circulation. Malheureusement, l'Etat ne lui rendra pas les quatre milliards et demi — si ce n'est plus — qu'il lui a empruntés, pour la bonne raison qu'il les a dépensés, à tel titre qu'il est obligé, aujourd'hui, de demander au Parlement une nouvelle autorisation de se faire consentir des avances par l'Institut d'émission.

Bref, quand le coût des préparatifs de guerre sera définitivement établi, la Banque se trouvera créancière pour un nombre de milliards tels, qu'elle ne pourra pas ramener sa circulation monétaire au volume existant avant la « crise de la paix », c'est-à-dire aux environs de cent milliards. La couverture du franc se trouvera donc amoindrie, et par suite, il deviendra beaucoup plus difficile de maintenir le change du franc à sa parité actuelle, sinon vis-à-vis de la livre qui a subi le même sort que la devise française, du moins les importations d'Amérique deviendront extrêmement coûteuses. Mais par rapport au dollar, en sorte que ce n'est là qu'un des côtés de la question. Le vrai problème est d'ordre budgétaire.

Comment fera le gouvernement pour équilibrer le budget de 1939 sans imposer aux contribuables, qui n'en peuvent plus, de nouvelles et lourdes surcharges ? Il n'y a, cependant, pas de moyen terme ; si le budget — ordinaire, s'entend — de 1939 n'est pas équilibré réellement, l'Etat n'aura d'autre moyen d'y suppléer que l'emprunt ou l'inflation. Et l'on sait que l'emprunt a pour limites les disponibilités du marché financier, lesquelles, en période de crise économique, sont sporadiques et limitées. Quant à l'inflation, elle conduirait fatalement au contrôle des changes, seul expédient susceptible d'enrayer la chute irrémédiable de la monnaie.

Mais peut-on, pour équilibrer le budget, recourir encore à la fiscalité ? L'expérience nous apprend que c'est là une illusion. M. Georges Bonnet, en juillet 1937, a créé neuf milliards de surcharges fiscales ; M. Marchandeu, en avril 1938, a augmenté de huit pour cent le montant total des contributions. Qu'ont obtenu ces deux Ministres des Finances ? Ils ont tout au plus réussi à maintenir le niveau des recettes au montant qu'elles atteignaient antérieurement. Le déficit est donc toujours le même. Il n'y a qu'une solution susceptible de permettre à l'Etat de traverser une période difficile dont il est bien évident qu'il n'est pas responsable. C'est le bon de la Défense nationale, ce billet de banque portant intérêts ; mais pour qu'il ait cours, l'Etat doit pratiquer une politique susceptible de renforcer la confiance que le pays peut avoir en sa sagesse, en son énergie, en sa volonté de remettre la France au travail pour reconstituer les capitaux détruits et transformer, grâce à une production accrue, la position du débiteur du pays en celle de créancier. C'est là une œuvre de longue haleine, mais l'occasion de l'entreprendre n'a jamais été aussi magnifique.

Maurice DUVAL.

### Bibliographie

Vient de paraître :

LA GYMNASTIQUE ATTRAYANTE A L'ECOLE PRIMAIRE

(Leçons, exercices, jeux, danses avec balles, ballons, cerceaux, cordes, coossins)

par Mme Ch. COLAS-SAUZON

en collaboration avec Ch. Colas instituteur

Préface de M. BÉGUÉ, Inspecteur d'Académie du Lot

(Chez M. Ch. Colas, 41, Bd Gambetta, Cahors, 14 fr. ; franco : 15 fr. 50. Compte de chèques Postaux, Toulouse (119-65).

## Petites annonces économiques

VIEUX JOURNAUX à vendre, à 1 fr. le kilo. S'adresser Bureau du journal.

# Dernière heure

### Les pleins pouvoirs sont accordés

Dans la nuit du 4 au 5 octobre, la Chambre a discuté et voté de projet accordant au Gouvernement les pleins pouvoirs pour réaliser le redressement immédiat de la situation économique du pays.

M. Schmidt, rapporteur, fait connaître le texte du projet dont M. Fernand Laurent demande le renvoi à la commission. M. Philipp formule des réserves au nom du groupe socialiste. M. René Besse réclame des mesures immédiates pour relever la production. M. Marchandeu, ministre des finances, soutient le projet que combat M. Gresa, communiste.

M. Daladier monte à la tribune. Il adresse un vibrant appel à la Chambre en faveur du projet accordant les pleins pouvoirs au Gouvernement. « Aidez-moi, dit-il, à réparer définitivement le désordre des finances. En un effort commun, nous pourrions sauver notre démocratie de la dégradation qui atteint d'autres démocraties qui n'ont pas su se donner des finances saines. »

Par 331 voix contre 78, le projet accordant les pleins pouvoirs est adopté.

Le Sénat a adopté le projet par 284 voix contre 2.

La date limite à laquelle prendra fin le pouvoir du Gouvernement de légiférer par décret, est fixée au 15 novembre.

### M. Bénès, président de la Tchécoslovaquie, a démissionné

De Prague. — On annonce officiellement la démission de M. Bénès, président de la République tchécoslovaque. La nouvelle en a été portée à la connaissance de la population mercredi, à 17 heures, par une allocution radiodiffusée du général Syrový, président du Conseil.

### Deux démissions dans le Cabinet anglais

De Londres. — D'après les « News Chronicle », deux ministres songeraient sérieusement à donner leur démission. L'un d'eux a décidé d'attendre quelques jours encore ; l'autre n'a pas fait connaître sa décision finale, mais on croit que cela ne saurait tarder.

### Interpellation sur l'état de notre aviation

De Paris. — M. Maroselli, sénateur radical-socialiste de la Haute-Saône, a demandé à interpellier le Gouvernement sur l'état de notre aviation militaire et sur les mesures que le ministre de l'Air compte prendre pour remédier à l'insuffisance de notre production aéronautique.

### AVIS MORTUAIRE

Monsieur Jean FAURIE et sa famille ; Madame FAURIE, née COMTE et sa famille ; Mademoiselle Denise FAURIE et tous leurs parents ont le douleur de vous faire part de la mort du regretté

Jean-Louis FAURIE

leur père et grand-père, décédé à l'âge de 81 ans.

Les obsèques auront lieu le samedi 8 octobre, à 9 heures 30, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 131, Boulevard Gambetta.

Le présent avis tient lieu de faire part.

### On demande pour Paris

à partir du mois d'octobre

mère, très bonne cuisinière, bonne à tout faire, et fille, femme de chambre, même débutante, sachant coudre, ou deux sœurs pour assurer le même service. Très sérieuses références exigées.

S'adresser au « Journal du Lot » qui transmettra.

## ARLETTE ET SON OMBRE

par MAX DU VEUZIT

— C'est même là un témoignage qu'il n'éprouvait aucun regret... Lussan se confia en partie à l'infirmière qui le soignait et ce fut elle qui m'informa de son trépas... Quand j'ai appris sa mort, je suis allée là-bas, tout seule... vers ce cimetière que vous m'avez montré au passage, le jour de notre promenade à Saint-Germain. Il n'y avait pas d'autre parent pour suivre son convoi... si le pauvre vieux a eu des fleurs et des prières sur sa tombe, c'est moi qui les lui ai données !

L'homme ne répondit pas. Il restait sombre, soupesant chacune des paroles qu'elle prononçait, comme s'il s'attendait toujours à autre chose.

J'ai pris le deuil de ce mari fictif, continuai Arlette qui, maintenant qu'elle avait commencé à parler, ne refusait aucun détail. J'ai la satisfaction de penser que ce pauvre vieux n'a pas été traité comme un chien. Et il a beau n'être pas là, je suis sa veuve. Je porte son nom et, quoi que vous puissiez en penser, monsieur Pierre, je prétends le porter aussi dignement que n'importe quelle autre femme.

— Oui ! oui ! approuva-t-il, machinalement.

Mais sa pensée était ailleurs. Tout à coup, il se leva, fit quelques pas dans la pièce, puis revint se planter devant Arlette.

— N'avez-vous aucun papier, aucune comptabilité, aucun compte en banque qui vous viendrait de votre mari ? demanda-t-il soudain avec une certaine fermeté.

Arlette sursauta d'abord, puis elle éclata de rire.

— Non !... C'est trop drôle !... Une comptabilité ?... Un compte en banque ?... Et je travaillerais comme je le fais !... Il ne m'a rien laissé, voyons !... Aucun papier !... Aucun souvenir !...

— Rien... vraiment ?

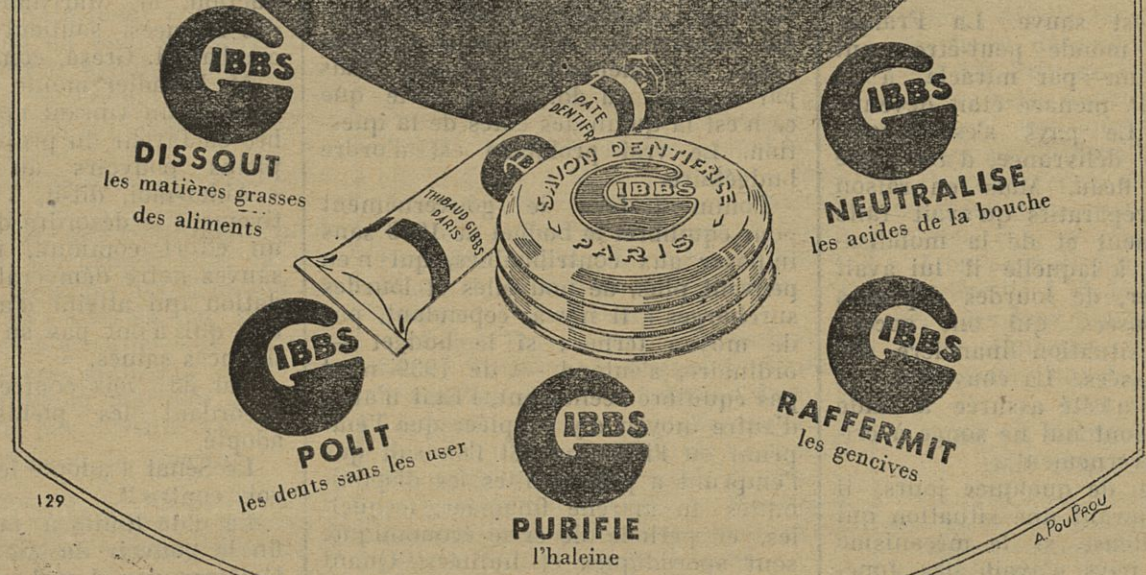
— Absolument rien !... Ah !

Elle avait eu une courte hésitation, comme si, soudain son affirmation avait trébuché sur un souvenir tangible.

— Qu'est-ce que c'est ? s'inquiétait-il, l'œil attentif.



DENTIFRICE complet A BASE DE SAVON



Les dentifrices GIBBS sont présentés en tubes grand et petit modèles et en boîtes élégantes, propres et inusables...

BIBLIOGRAPHIE

CHARCOT

PAR Auguste DUPOUY

« Héritier d'un nom lourd de gloire », tels sont les termes dont se fait la citation posthume à l'Ordre de la Nation de Jean Charcot...

renom mondial. Jean Charcot voulut laisser lui aussi un souvenir glorieux, mais il choisit d'autres voies pour y parvenir.

nous en donne l'essentiel. Cet homme simple et bon, aux qualités hautement humaines, était l'un des plus prodigieux animateurs de son temps.

ETUDE DE Maître Jean MERIC avoué à Cahors

RECTIFICATIF

Au sujet de la vente des immeubles de Castelranc, parue dans le Journal du Lot du 2 octobre 1938...

GUYNEMER CHEVALIER DE L'AIR

par HENRY BORDEAUX de l'Académie française

Aujourd'hui, Georges Guynemer a son nom inscrit au Panthéon ; son médaillon au collège Stanislas où il fit ses études...

Tous les grands étrangers lui ont rendu hommage ; sa gloire est mondiale. Johannes Jørgensen a reconnu en lui l'image de la France qui ne peut mourir.

Mais, ce souvenir, il fallait le perpétuer ; il fallait que les nouvelles générations qui n'ont pas connu la guerre sachent qui fut le héros dont parlent leurs aïeux.

Sa biographie du grand chevalier des airs raconte la vie simple et héroïque qu'il mena et nous fait comprendre pourquoi, lorsqu'elle l'eut perdu, la France fut soulevée par l'explosion d'une douleur unanime.

La Vie héroïque de Guynemer, par Henry Bordeaux, doit être dans toutes les bibliothèques.

Un volume in-8°, collection les Grandes figures. Prix : 3,50. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e...

« La Carpe, ses mœurs, ses pêches »

par Raoul RENAULT, Secrétaire général de l'Association des journalistes de pêche et de chasse

Excellent ouvrage, écrit dans un style clair, élégant et plein de brio où les néophytes trouveront les conseils les plus précieux...

Imp. COUJANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des : ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

- LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente de yeux et des oreilles. MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Prix du flacon : 15 francs

SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

Table of train schedules for winter 1938-1939, including routes from Paris to Toulouse, Cahors, and other regional stations. It lists departure and arrival times for various train types like omnibus, express, and mixed.